

Construire ensemble

N°14 | Décembre 2022

Technique

Nouvelle loi sur l'énergie,
l'opportunité valaisanne
à ne pas manquer

Dossier

Une plateforme innovante
s'attaque au travail illicite

Formation

La construction se met au digital

L'invitée

« La construction
permet de revaloriser
des sites pollués »

Christine Genolet-Leubin

04 — En bref

Infos

06 — Dossier

Une plateforme pour combattre le travail illicite et la concurrence déloyale

14 — Clin d'œil historique

Grève des ouvriers de la carrière de Chaux Dionisotti, 1937

16 — L'invitée

Christine Genolet-Leubin, Cheffe du Service de la protection de l'environnement

20 — Zoom AVE

Le nouveau président de l'AVE, Gaëtan Reynard, partage sa vision

22 — Technique

Projet de nouvelle loi sur l'énergie, quelles opportunités pour la construction ?



22



24

06



16



24 — Formation

La construction a sa plateforme de E-Learning

26 — Avis des experts

2 questions aux spécialistes de l'AVE

28 — Grand-angle

Pose de la passerelle sur l'autoroute de Sion (Hôpital-Vissigen)

Impressum

Conception et graphisme
Boomerang Marketing SA, Sierre

Rédaction
Thomas Pfefferlé et AVE

Traduction
Jörg Abgottspon

Photographie
Olivier Maire / Studio54
Louis Dasselborne

Impression
Ronquoz Graphix SA, Sion

Homo terrae lupus est : L'homme est un loup pour la terre

Les moments troublés que nous vivons nous conduisent à paraphraser cette légendaire maxime

de Plaute, abondamment reprise par des écrivains et philosophes réputés. Le terme initial (homini) reste pertinent ; les conflits humains actuels démontrent à l'envi que l'histoire se répète et que l'homme, respectivement l'humain, n'apprend jamais rien. Mais pour la réflexion que je vous propose, il n'est pas éclairant.

J'invoque donc Gaia, notre terre, qui nous accueille, nous nourrit et nous abrite. Selon la mythologie grecque, les dieux de l'Olympe surveillaient et punissaient les humains, seule espèce capable de faire preuve d'hybris, à savoir d'orgueil et de démesure, et de mettre en péril l'harmonie du monde, soit l'équilibre entre le chaos et le cosmos. Toutefois, l'humanité est dotée d'une belle et rare intelligence. Elle développe ainsi, pour atténuer ces punitions divines, des mesures toutes plus louables les unes que les autres. Mais ! Et si cette pléthore pluriaxiale d'actions correctrices n'était en fait pas plus nocive que salvatrice... ?

« Provocateur, polémiste ! », s'exclameront déjà certains.

C'est un fait : la terre a mal de ses enfants. Pour la préserver, dans l'intérêt aussi des générations futures, nous devons au plus vite atteindre la neutralité carbone.

Eau, nature, faune, biodiversité, environnement général... tout fait



Nous devons au plus vite atteindre la neutralité carbone

l'objet de mille attentions. Or, nous devons apprendre la frustration. Tout n'est pas et ne sera pas réalisable. Si elle est menée en silo, toute action, aussi louable soit-elle, nuit à l'objectif essentiel : la lutte contre le réchauffement climatique, source de tous les maux. Les exemples suivants démontreront à leur échelle la pertinence de cette affirmation. Dans le cadre de notre activité, nous sommes souvent critiqués à cause d'une consommation énergétique conséquente et donc d'un bilan carbone défavorable. Or, et ce depuis toujours, nous avons démontré notre volonté d'exemplarité. Hélas, cette volonté marque le pas, grevée d'embûches. Une utilisation des matériaux recyclés poussive, des besoins importants, génèrent que, pour protéger le lit naturel des rivières, la nappe phréatique sur la totalité de la plaine du Rhône, l'on est contraint, bien qu'étant assis sur du sable en surabondance, d'en importer en grande quantité. Conséquences de cette situation : des camions aux normes écologiques discutables

sillonnent le Valais, polluent le trafic, notre atmosphère, pour un bilan carbone désastreux. Le traitement des matériaux de chantier imposé engendre de la consommation d'énergie, produit du CO₂. Or, ces derniers finissent en décharges, les terres agricoles de nos coteaux ayant des propriétés d'une richesse insoupçonnée captant assurément toute cette énergie dépensée dans un vide absolu. Le mieux est l'ennemi du bien dit la sagesse populaire et il est temps d'en prendre acte et de prioriser les buts. Alors que l'on se propose de stocker des déchets nucléaires, je pense qu'il est raisonnable, pour diminuer notre impact de manière significative sur la nature, d'envisager des extractions plus conséquentes en rivières et affecter des sites d'extraction en plaine. L'heure n'est plus aux études mais à l'action. Encore faut-il que les mesures se contrebalancent pour contribuer à l'équilibre du chaos et du cosmos...

Serge Métrailler
Directeur AVE

5 présidents réunis



Réunion des cinq derniers présidents de l'AVE lors de l'assemblée générale qui s'est déroulée le 3 juin 2022 au Technopôle de Sierre, puis au couvert du Foulon à Granges. On reconnaît, de gauche à droite :

Gaëtan Reynard (2022-),
Alain Métrailler (2014-2022),
Serge Métrailler, directeur AVE,
Jean-Marc Furrer (2006-2014),
Charly Sierro (2002-2006),
Michel Buro (1994-2002).

Prises de position

Révision totale de la loi cantonale sur l'énergie : quel manque d'ambition !

Associée aux travaux dès le début, la branche de la construction avait espéré voir se concrétiser, dans le cadre légal proposé au Grand Conseil, les objectifs de transition énergétique définis en fonction de la réalité du terrain, de l'état de la technologie et de l'anticipation de l'économie. Las, le domaine crucial de la rénovation a, peu ou prou, été laissé à l'appréciation des propriétaires, individuels ou commerciaux. De plus, les propositions relatives à une meilleure prise en charge des coûts d'investissements, par exemple par le biais de cautionnements ou de prêts sans intérêts, n'ont pas été prises en compte. La réalité et le marché actuel de l'énergie vont probablement très rapidement faire oublier ces atermoiements.

Loi cantonale sur le climat : d'intéressants nouveaux instruments

L'avant-projet de loi sur le climat présente tous les atouts : objectifs parfaitement alignés, volonté de transversalité, etc. Or, un certain manque de coordination peut être relevé, relativement au calendrier législatif ainsi qu'aux travaux en cours en vue de la révision de la Constitution, tout comme une forme d'inconsistance dans la mise en place d'une véritable pesée d'intérêts. Reste une loi cadre, présentant de nouveaux instruments intéressants, tels des fonds destinés à favoriser l'innovation ou l'idée d'accroître le soutien accordé par la collectivité en matière de rénovation.

Agenda

Février 2023

Journée Infra

Mercredi 8 février
Lausanne

Séance locales

Haut-Valais

Mercredi 15 février

Centre

Mardi 21 février

Bas-Valais

Jeudi 23 février

Avril 2023

Conférence des Présidents SSE

Mercredi 5 avril
Berne

Mai 2023

Assemblée des délégués SSE

Mardi 16 mai
Olten

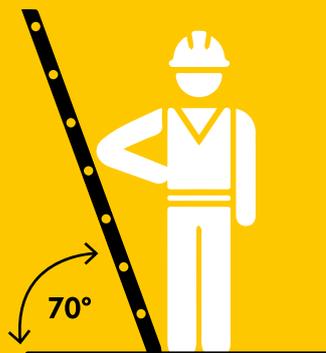
Juin 2023

Assemblée générale de printemps

Vendredi 2 juin
Granges / Sierre

Journée de la Construction Assemblée générale SSE

Vendredi 30 juin
Lugano



Le conseil pratique

Utiliser une **échelle portable** uniquement si aucune autre possibilité de travail n'est plus appropriée en matière de sécurité. À partir d'une hauteur de chute de plus de **2,00 m**, les travaux doivent être de courte durée et il faut prendre des mesures de protection contre les chutes.

- Angle d'inclinaison **70°**.
- Laisser dépasser de **1,00 m** du point d'appui supérieur ou trois échelons.



Idée cadeau pour Noël



Pour les fêtes de fin d'année, offrez le pack comprenant le Guide pratique du maçon et le Dictionnaire du maçon ainsi que des goodies AVE.
www.ave-wbv.ch/noel



Travail illicite : la nouvelle plateforme peut-elle changer la donne ?

Les acteurs de la construction s'activent pour lutter contre les dérives et fraudes qui touchent leur secteur. Incarnant un nouveau type de partenariat, au sein duquel organes publics et privés collaborent étroitement, la plateforme eBadges constitue un modèle des plus prometteurs. Explication des enjeux du projet et présentation des partenaires qui le mettent en place.

Plus d'un milliard de francs. C'est le chiffre d'affaires du travail non déclaré dans la branche valaisanne de la construction chaque année, selon les estimations du Canton. Un manque à gagner énorme qui, outre la perte de projets et de mandats pour les entreprises qui jouent le jeu, déstabilise le marché en favorisant le dumping salarial et le non-respect des conventions collectives. Pour tenter de stopper le phénomène, l'Etat du Valais, en collaboration avec les partenaires sociaux, élabore un puissant outil de contrôle. Baptisée eBadges, cette plateforme centralisée doit permettre, dans un premier temps, de vérifier la bonne conduite des entreprises de la construction dans le cadre d'appels d'offres pour les marchés publics.

Particulièrement bien accueillie au sein de la branche, cette vision prometteuse se veut exemplaire, de façon à inciter ensuite les privés à y faire appel. La démarche valaisanne est par ailleurs coordonnée avec le projet de contrôles mené au niveau national par l'association SIAC-ISAB, réunissant de très nombreuses commissions paritaires professionnelles cantonales ou régionales. Une première en Suisse, qui représente un atout certain pour l'ensemble de la branche, de l'Etat aux entreprises en passant par les travailleurs.

« Nous avons priorisé le projet eBadges pour le rendre opérationnel le plus vite possible. »

Mathias Reynard, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture



Etat réactif

Approché par les partenaires sociaux en mai 2021, Mathias Reynard, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture – qui englobe également le Service de protection des travailleurs et des relations du travail (SPT) – a rapidement saisi les besoins et le potentiel du projet eBadges.

« En tant qu'ancien syndicaliste, les questions du travail au noir et de la concurrence déloyale me touchent forcément. Depuis l'année dernière, nous avons priorisé ce projet pour le rendre opérationnel le plus vite possible. Le dossier est d'ailleurs amené au Grand Conseil en cette fin d'année et nous sommes parvenus à débloquer les budgets nécessaires à la suite des opérations pour 2023, année durant laquelle la phase pilote du projet devrait être déployée, avant une mise en œuvre prévue en 2024. »

Qui fait quoi ?

De par son ampleur et son ambition, le projet eBadges innove en rompant avec les systèmes existants, dans la mesure où il rassemble tous les acteurs concernés au sein d'une même plateforme. Un des objectifs consistant à bénéficier d'une ouverture complète entre tous les organes qui interviennent sur la problématique de la régulation du travail, aussi bien pour des contrôles sur les chantiers que pour des vérifications administratives relatives au respect des CCT et des mesures liées à la prévoyance professionnelle par exemple.

Derrière eBadges, on trouve donc l'Etat du Valais qui, par l'intermédiaire du Service de protection des travailleurs (SPT), régule les bonnes pratiques et dicte le cadre légal de la branche. Autre organe étatique à mentionner, l'Inspection cantonale de l'emploi et de l'aide sociale (ICEAS), rattachée au SPT, chargée d'exécuter les contrôles en matière de travail au noir conformément aux objectifs et priorités arrêtés par le Canton.

Parallèlement aux organes cantonaux, les différents partenaires sociaux sont à l'initiative du projet. Dans chaque filière de la construction qui bénéficie d'une CCT, ils sont représentés par les commissions professionnelles paritaires (CPP), dont le rôle consiste à conseiller employeurs et employés sur le droit du travail et à agir en tant que médiateur en cas de litige. Les CPP s'appuient par ailleurs sur l'Association pour le renforcement des contrôles sur les chantiers (ARCC) qui effectue notamment des contrôles en Valais avec six contrôleurs dédiés à cette tâche de surveillance chaque samedi.





Synergies porteuses

« C'est précisément cette dimension publique-privée qui fait tout l'intérêt du projet », souligne Anthony Lamon, secrétaire patronal et juriste à l'AVE. « L'Etat a su adopter la bonne démarche en incluant les partenaires sociaux et les organismes privés qui en émanent. Cette configuration fait justement la force d'eBadges, avec autant des syndicats que des directeurs d'entreprise assis autour de la table. Pour traiter un dossier aussi complexe que celui des fraudes et dérives liées au travail au noir et à la concurrence déloyale, c'est un gain certain qui nous permet de bénéficier d'une fine expertise. »

De par sa connaissance du sujet et les nombreux contrôles qu'elle effectue déjà au sein du gros-œuvre, l'AVE va d'ailleurs mener une phase pilote du projet eBadges s'agissant de ce volet de surveillance des chantiers.

Potentiel prometteur

De son côté, Jeanny Morard, ancien secrétaire général d'Unia et ex-président de l'ARCC, partage cet enthousiasme et voit même dans eBadges un nouveau modèle qui pourrait s'étendre au-delà des appels d'offres des marchés publics valaisans.

« Actuellement, les systèmes de contrôle en vigueur sont bien trop segmentés entre les différents acteurs qui les chapeautent et qui distribuent leur badge. eBadges va changer la donne, notamment en apportant un gain énorme en termes de crédibilité et de fiabilité. En fédérant tous les acteurs privés et publics qui interviennent dans la régulation du marché, le projet doit aussi et surtout servir de modèle pour s'étendre plus loin. Après l'Etat, il est plus que probable que les grands promoteurs et groupes privés recourent également à cette plateforme pour sélectionner des entreprises lors d'appels d'offres. C'est d'ailleurs déjà le cas pour certains projets de grande envergure, en utilisant les badges existant actuellement. En somme, ce nouvel outil doit permettre de démontrer qu'une telle plateforme est faisable, pour ensuite l'étendre au-delà du secteur de la construction, des marchés publics et du Valais. »



Une vision que partage également Mathias Reynard. « Nous nous sommes focalisés dans un premier temps sur le secteur de la construction et les appels d'offres des marchés publics dans un souci de rapidité de mise en œuvre. Bien sûr, la problématique du travail au noir et de la concurrence déloyale concerne aussi les projets privés ainsi que d'autres domaines professionnels. Nous ne l'oublions pas et le projet eBadges représente un modèle qui doit permettre d'inspirer et d'intégrer d'autres marchés et secteurs dans un avenir proche. Nous sommes en outre confiants dans le fait que notre système va engendrer des effets vertueux qui vont se propager dans le marché. Il est par exemple probable qu'à terme, les entreprises ne bénéficiant pas de ce badge peineront à embaucher. Dans ce sens, eBadges constituera une sorte de repère pour les travailleurs qui pourront s'aiguiller vers les entreprises en conformité avec le système. En Valais, nous avons par ailleurs la chance de bénéficier d'un partenariat social qui fonctionne bien, avec des dialogues fédérateurs entre autorités, entreprises et partenaires sociaux. À nous d'inspirer d'autres secteurs et régions.»



L'arbitre de la construction

Fondée en 2016 par les différentes associations professionnelles du secteur, l'Association pour le renforcement des contrôles sur les chantiers (ARCC) se concentre surtout sur la problématique du travail du samedi. Chaque semaine, ses six contrôleurs, répartis en équipe de deux par région [Haut-Valais, Valais central et Bas-Valais] sillonnent le canton pour vérifier différents chantiers. Un moyen efficace de lutter contre la concurrence déloyale tout en jouant un rôle central de médiateur entre les différents acteurs de la branche.

« Nous surveillons en particulier les chantiers sur lesquels nous avons des doutes, voire des informations », souligne le nouveau président de l'association Paul Bovier. « Certaines sociétés ont encore tendance à voir le Valais comme le Far West.

Nous sommes là pour leur rappeler que notre canton s'implique activement contre le travail au noir et la concurrence déloyale et que nous entretenons un dialogue social fédérateur entre syndicats, entreprises et autorités. »

Médiation porteuse

L'ARCC effectue un peu moins de 500 contrôles par an, répartis sur tout le territoire géographique. De par une activité et un développement économique soutenus, le Bas-Valais constitue un pôle d'attraction important pour les entreprises : une attention particulière est ainsi portée à la région. En cas d'infraction, l'employeur risque une amende de 500 francs par travailleur. Pour le travailleur, la sanction s'élève à 600 francs. A ces montants s'ajoutent des frais de contrôle et de procédure d'au moins 100 francs à charge des contrevenants. Enfin, en cas de récidive, le montant des amendes est doublé.

Outre les contrôles, l'ARCC mène aussi un travail de médiation entre toutes les parties concernées. Dernièrement, elle a par exemple approché le groupe Lonza pour mettre en place une charte donnant un cadre réglementaire aux travaux massifs menés dans le Haut-Valais par le géant industriel. Un dialogue qui s'est avéré constructif puisque le groupe s'est finalement engagé à respecter les conditions de travail en vigueur au lieu d'exécution.

Transparence et échange de données

Respect du paiement des charges sociales, conformité aux réglementations dictées par les CCT ou encore validité des permis de travail des employés représentent autant d'aspects qui devraient figurer au sein de la plateforme eBadges. Des données qui peuvent s'avérer sensibles, notamment en touchant une partie de la sphère privée s'agissant par exemple du permis de travail. D'où la consultation du projet par le préposé cantonal à la protection des données, dont l'avis favorable permet d'ailleurs d'aller de l'avant. « Nous avons veillé à intégrer le préposé à la protection des données dès les premières phases du projet », souligne le chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture. « Ce qui nous permet d'avancer en étant conforme avec les exigences actuelles tout en anticipant déjà sur les nouvelles réglementations qui devraient entrer en vigueur d'ici à la mise en œuvre de la plateforme. »

« C'est un des autres éléments clés du projet puisque l'échange d'informations entre les différents organes impliqués dans le contrôle et la régulation de la branche n'est actuellement pas optimisé », poursuit Jeanny Morard. « Il sera désormais possible de vérifier la bonne conduite d'une entreprise, tant sur le plan administratif que pratique, depuis le même système. »

Pour les entreprises, la démarche représente évidemment une garantie intéressante en termes de fair-play entrepreneurial et économique et donc de lutte contre la concurrence déloyale. eBadges doit aussi permettre de leur faciliter la vie d'un point de vue administratif. Une fois le processus d'enregistrement effectué et les documents nécessaires soumis, l'entreprise n'a plus rien à faire et peut ainsi se passer des nombreuses démarches administratives relatives aux systèmes de contrôles en vigueur actuellement. Une simplification déjà mise en œuvre par l'Etat via deux plateformes : BKMS, qui permet au public de porter à la connaissance des organes compétents toutes informations utiles quant à des soupçons de fraude aux assurances sociales ou aux impôts, au droit des étrangers ou au non-respect des conventions collectives de travail, ainsi que les Listes Permanentes, qui tiennent à jour un registre des employeurs contrôlés et validé par l'Etat et les partenaires.



L'ARCC emploie 6 contrôleurs qui sillonnent le canton, sous la houlette de la coordinatrice ARCC, Nathalie Reuse, ici à gauche.



Grève des ouvriers à Monthey en 1937

Selon les archives de la Médiathèque Valais, certaines personnes ont pu être identifiées.
De gauche à droite, 1^{er} rang: Henri Bellon, César Duchoud, Jean-Louis Chervaz, André Rossier, Fernand Walliker, Antoine Chervaz, Edouard Zannoti, non identifié. 2^e rang: non identifié, Louis Ballet, Théodule Caillet-Bois, Sylvain Nicollas, Franchini, non identifié, Etienne Giroud. 3^e rang: Henri Arbaletta, non identifié, Caillet-Bois, Rouiller, Henri Barachini, François Chervaz, Baptiste Antonioli, Zénon Bressoud, non identifié.



Au cours des années 1930, les relations entre patrons et syndicats évoluent vers la négociation pacifique et la recherche de consensus. Pourquoi ce changement d'attitude ? D'une part, durant la crise économique, les deux parties ont un objectif commun : amener les autorités à investir afin de soutenir l'emploi plutôt que d'entretenir une politique d'économies. Les entrepreneurs comprennent que, dans ce cadre, collaborer avec les syndicats s'avère indispensable. Leur force de frappe est bien plus importante que celle du lobby patronal. D'autre part, la démocratie libérale est remise en question, tant en Suisse qu'en Valais, par la doctrine corporatiste qui souhaite la création d'un État dans lequel le pouvoir est exercé par des corporations de métiers réunissant ouvriers et patrons, évitant ainsi la lutte des classes.



La Cheffe du Service de l'environnement, Christine Genolet-Leubin, chapeaute également la modernisation et la mise à niveau des STEP du canton. Celle de Saxon, reconstruite il y a trois ans, est par ailleurs dotée de panneaux photovoltaïques fournissant la quasi-totalité de l'électricité nécessaire aux opérations d'assainissement des eaux.

« Nous sommes sur la bonne voie »

À la tête du Service de l'environnement, Christine Genolet-Leubin est directement concernée par les activités du secteur de la construction. Sa mission : insuffler auprès des acteurs de la branche une prise de conscience quant aux défis durables qui les concernent. Dans ce cadre, son service met au point des mesures d'accompagnement et des outils novateurs qui doivent permettre à la filière du bâtiment de devenir un maillon essentiel dans la préservation de l'environnement.



P arvenir à bâtir durablement constitue un réel challenge pour tous les acteurs de la construction. À leurs côtés, le Service de l'environnement s'implique pour encadrer l'activité de la branche en prenant en compte les multiples paramètres environnementaux qu'il convient d'intégrer rapidement à l'équation de la construction durable. Préservation de la ressource sol, bonne gestion et protection de la ressource eau ou encore valorisation des déchets constituent autant d'axes sur lesquels le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) travaille. La Cheffe du service de l'environnement, Christine Genolet-Leubin, nous l'explique en détail. Interview.

De manière générale, comment concilier construction et sauvegarde environnementale ?

La première étape consiste à intégrer les paramètres durables et environnementaux dès les premières phases d'un projet de construction. Bien avant le chantier, il s'agit de concevoir et planifier le projet en tenant compte de tous les aspects que sont l'utilisation des ressources, l'impact sur le sol, les filières énergétiques renouvelables locales à disposition, la possibilité de recycler les terres d'excavation ou encore l'utilisation de matières premières locales issues de l'économie circulaire. En somme, il s'agit de repenser les fondements de la branche pour considérer ces aspects énergétiques, durables et environnementaux avec la même préoccupation que les paramètres économiques.

La construction peut-elle devenir un moteur en termes de durabilité ?

Je suis certaine que oui. Elle le doit en tous cas. Et les exemples encourageants se multiplient. Je pense donc que, même s'il reste du travail à faire, nous sommes sur la bonne voie. J'observe déjà un réel intérêt des entrepreneurs concernant le recyclage des matériaux. Par exemple, les filières de revalorisation des déchets de chantier minéraux se sont fortement développées ces dernières années suite à la mise en place d'une stratégie cantonale. Les entrepreneurs ont compris que le développement et l'adoption de cette dynamique circulaire sont dans leur intérêt. Par ailleurs, on peut mentionner le fait que la construction permet également de revaloriser des parcelles et sites pollués en y bâtissant de nouveaux ouvrages une fois les opérations d'assainissement effectuées.

Quels sont les principaux projets et dossiers sur lesquels travaille votre service pour accompagner les acteurs de la construction dans ce paradigme durable ?

Nous avançons simultanément sur différentes mesures d'accompagnement et la mise à disposition d'outils leur consentant de construire en tenant compte des impératifs durables et environnementaux. Il s'agit en somme de mettre à leur disposition des moyens pour mieux comprendre l'environnement dans lequel ils bâtissent et la façon dont ils peuvent le préserver en observant certains principes. Cette année, nous avons par exemple publié un outil de cartographie des eaux

souterraines. Ce scan du sous-sol, rendu possible en exploitant et combinant de nombreuses données recueillies durant ces dernières années, permet en particulier de savoir s'il est possible d'utiliser l'eau souterraine pour de la géothermie, d'appréhender les situations défavorables liées à un sous-sol composé de matériaux fins ou encore de déceler les sites pollués via des cartes d'admissibilité. Ces cartes indiquent donc s'il est admissible ou non, en tenant compte des facteurs mentionnés, d'exploiter la ressource en eau souterraine dans le cadre d'un projet de construction. Selon l'emplacement d'un futur ouvrage, le maître d'œuvre, l'entrepreneur, l'architecte et l'ingénieur peuvent ainsi connaître en amont les potentiels, les limitations et les risques liés à l'utilisation des eaux souterraines se trouvant sur le site ou à proximité.

Par rapport à la bonne gestion de l'eau, le Valais s'apprête par ailleurs à rénover massivement ses stations d'épuration ?

Absolument. Durant ces prochaines années, ces travaux de rénovation entrepris par les communes valaisannes devraient avoisiner les 250 millions de francs. Dans ce cadre, le Canton soutient ces travaux essentiels à la modernisation des sites avec des subventions à hauteur de 50 millions répartis entre les communes concernées. Ces rénovations doivent notamment permettre de mettre les STEP à niveau par rapport aux différents types de polluants que l'on trouve dans nos eaux, tout en s'assurant que leur capacité soit toujours adaptée aux débits à traiter.

J'observe un réel intérêt des entrepreneurs concernant le recyclage des matériaux

Pour revenir à la construction de nouveaux ouvrages, que dire de la préservation des sols ? Une ressource naturelle dont les rôles sont souvent méconnus ?

Le sol entre en effet en compte dans de nombreux aspects environnementaux. Entre la surface et les ressources souterraines, il agit comme une zone tampon en trois dimensions, notamment en absorbant et filtrant l'eau. Dans ce cadre, en matière de construction il est essentiel de veiller à ne pas le dégrader ni l'imperméabiliser. Le sol est aussi et surtout une importante ressource agricole. D'où l'importance de le cartographier pour délimiter les zones sur lesquelles il s'agit de ne pas empiéter avec des projets de construction. Ces différents aspects, et les directives et bonnes pratiques qui les concernent directement, sont encadrés à l'échelle cantonale par le Centre de Compétence sol (CCS-Valais), créé l'an dernier suite à la décision du Conseil d'Etat et à la stratégie sol suisse. Il agit, entre autres, en définissant le cadre permettant d'orienter l'activité des entrepreneurs, tant dans un but d'accompagnement et d'information que de prévention de potentielles atteintes irréversibles. Il regroupe par ailleurs les services de l'agriculture, de l'environnement et du développement territorial.

Concernant les défis énergétiques, que dire du potentiel de la nappe phréatique, de la géothermie et des forages de grande profondeur en Valais ?

C'est en effet une ressource énergétique locale et renouvelable à laquelle il faut s'intéresser de près. En se projetant à grande profondeur, le sous-sol valaisan est encore sous-documenté mais revêt un important potentiel énergétique qui pourra probablement être développé à l'avenir en lien avec des projets de géothermie de moyenne et grande profondeur. Aujourd'hui, l'intérêt de l'utilisation de la nappe phréatique pour le prélèvement de chaleur ou de froid est avéré. Cette dernière constitue une ressource plutôt stable et renouvelable. Bien sûr, il s'agit d'avancer avec prudence pour éviter une situation de surexploitation, de conflits d'usages ou l'apparition de mauvaises pratiques. D'où les cartes d'admissibilité que nous avons mises au point cette année.

La STEP de Saxon en chiffres

- **1977**
Mise en service de la première station
- **2019**
Mise en service de la nouvelle station
- **10,7 millions**
Coût de la nouvelle station
- **14'200**
Capacité de traitement équivalent-habitant
- **2'820m³**
Volume d'eau traité par jour



« Mettre la concurrence de côté pour défendre les intérêts de la branche »

Le nouveau président de l'AVE, Gaëtan Reynard, entend bien poursuivre les efforts menés par l'association. Relève, revalorisation des matériaux ou encore utilisation des ressources locales, les dossiers complexes ne manquent pas. Après ses six premiers mois à la présidence, il nous expose sa vision.

Élu en juin à la présidence de l'AVE, Gaëtan Reynard succède ainsi à Alain Métrailler qui, pendant 16 ans, dont 8 en tant que président, s'est engagé au sein de l'association. Conscient des défis à relever et des combats à mener, le nouveau président veut maintenir un positionnement décisif sur l'ensemble des dossiers à traiter.

« La relève constitue certainement un des points clés sur lequel nous devons redoubler d'efforts. Il faut absolument parvenir à attirer plus de jeunes dans nos filières. Ce qui passe notamment par un soin à apporter à notre image. Nous ne sommes pas de simples bétonneurs et ne devons pas être vus comme tels, mais comme des acteurs visionnaires, conscients des défis actuels, qui entendent également sauvegarder des savoir-faire précieux. »

Économie circulaire et ressources locales

Autre gros dossier, celui de la revalorisation et du recyclage des matériaux. « La donne actuelle n'est pas tenable. On ne peut pas continuer à payer pour remplir des décharges avec des terres d'excavation propres. L'économie circulaire, basée sur la revalorisation des matériaux, doit constituer un axe central dans notre politique de sensibilisation des grands maîtres d'ouvrage. »

Enfin, l'exploitation des ressources minérales en Valais figure aussi parmi les priorités du nouveau président. « Se tourner vers nos voisins italiens et français ne fait que reporter le problème auquel nous sommes confrontés. Que ferons-nous quand leurs ressources seront épuisées ? Et surtout, l'exploitation de nos propres ressources doit permettre de créer des emplois et de revaloriser des filières locales. Tout est là, dans notre sol, et il faut pouvoir saisir cette opportunité qui s'inscrit dans la droite ligne de l'économie circulaire. »

Volet social

Le développement du projet eBadges ainsi que le renouvellement des CCT constituent les autres axes que Gaëtan Reynard suit de près. « Dans ce sens, l'AVE doit continuer à être un repère pour tous les acteurs de la branche, capable de mettre de côté la concurrence pour défendre les intérêts communs. »

AVE
WBV



Nouvelle loi sur l'énergie, l'opportunité valaisanne

La nouvelle loi pourrait changer la donne énergétique du canton. En incitant le secteur immobilier à agir de manière réfléchie, le projet constitue un réel atout, tant en termes de durabilité que de dynamisme pour la branche de la construction. Explications.

Plutôt en retard par rapport aux autres cantons sur la question des rénovations énergétiques, le Valais pourrait bientôt adopter un modèle prometteur. Le projet de nouvelle loi sur l'énergie, actuellement en traitement par le Grand Conseil, prévoit en effet un bon mélange entre obligations et mesures incitatives réfléchies permettant de conjuguer préoccupations économiques et améliorations

durables du parc bâti. Une manière habile d'amener les décideurs à entreprendre des rénovations énergétiques sans trop jouer sur le levier des sanctions.

« Ce projet de nouvelle loi vise à agir comme un déclencheur pour la réalisation de multiples mesures concrètes », souligne Nathan Bender, Président de la commission de l'économie et de l'énergie. « L'idée étant d'amener les propriétaires à réfléchir sur l'état énergétique de leur bien et à devenir parties prenantes de la transition énergétique, tant pour la décarbonation que pour diminuer la consommation d'énergie. »



Il conviendrait de prioriser les travaux avec le plus grand impact en termes d'économie d'énergie

Nathan Bender, Président de la commission Economie et Energie du Grand Conseil valaisan.

Principales propositions

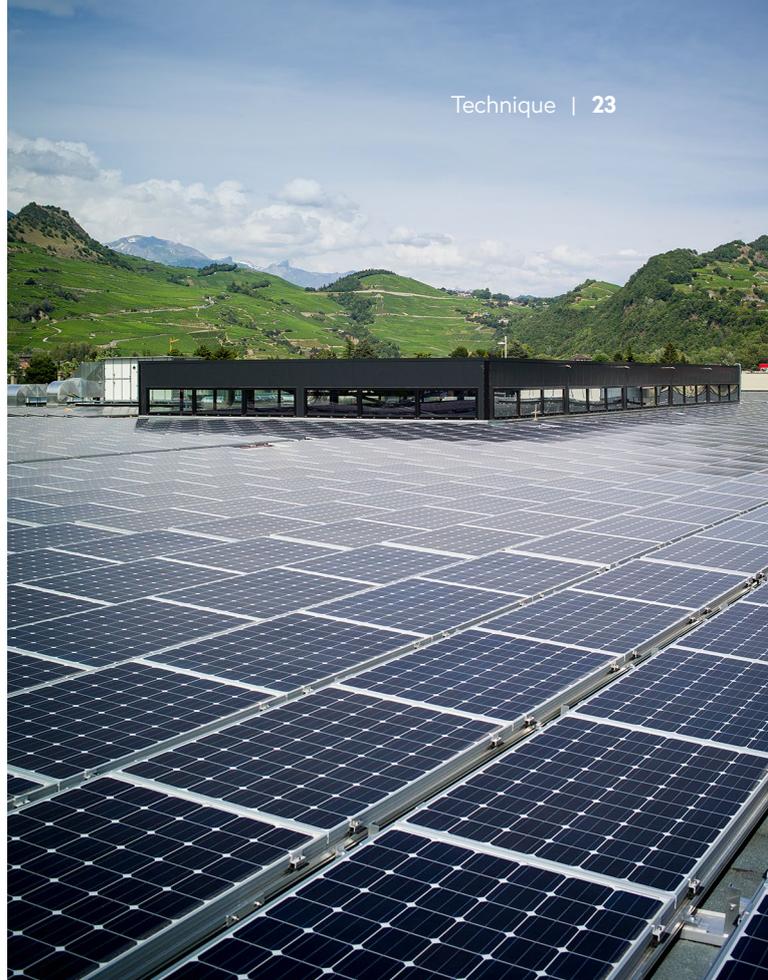
Concrètement, concernant les bâtiments, le projet de nouvelle loi entend agir autant sur la production que sur l'économie d'énergie, en ciblant à la fois les infrastructures de production de chaleur et l'enveloppe thermique d'un ouvrage. Pour le parc immobilier existant, le Conseil d'État ne prévoit pas d'interdire strictement les systèmes de chauffage au mazout ou au gaz. En revanche, en cas de remplacement d'une chaudière, la part de renouvelable devra être d'au moins 20% ou le bâtiment devra réduire significativement ses besoins de chaleur. D'autres mesures sont prévues, telles que le remplacement des chauffages électriques et l'installation de commandes d'enclenchement à distance pour ceux des résidences secondaires.

« Globalement, les mesures que nous prévoyons, combinées avec les subventions existantes, vont agir en incitant les décideurs à aller au-delà des exigences minimales, ne serait-ce que pour des questions de retour sur investissement dans le cadre de rénovations », ajoute Nathan Bender.

« Du côté des entreprises de la construction, les carnets de commandes sont actuellement pleins, ce qui traduit une dynamique encourageante de transformation de notre parc bâti qui devrait durer. Aujourd'hui, il conviendrait de prioriser les travaux avec le plus grand impact en termes d'économie d'énergie et d'innover en tendant vers des modèles économiques simplifiant les démarches administratives des propriétaires. »

CECB, l'atout incitatif

Dans le cadre du projet de nouvelle loi, le Canton devrait également reconnaître officiellement le certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB). Avec les normes SIA en vigueur, tout nouveau bâtiment atteindra au minimum l'étiquette C-C. Pas obligatoire pour les ouvrages existants, le projet de loi souhaite l'imposer également lors de la vente d'un bien. Un indicateur clé qui devrait engendrer un double effet de levier, déjà en permettant d'informer l'acquéreur sur la valeur énergétique du bien mais aussi en incitant le propriétaire à entreprendre des rénovations en amont de la vente.



« Des questions des plus pertinentes, en particulier dans le contexte géopolitique et énergétique actuel. On constate d'ailleurs que les demandes de subventions liées au Programme Bâtiments de la Confédération et du Canton sont en très forte hausse. »

Acteurs de la construction et génie civil

En dopant les constructions durables et les rénovations énergétiques, le projet de nouvelle loi devrait générer un impact dynamique sur les acteurs de la branche. En même temps, les mesures prévues les incitent à innover et à se réorganiser pour créer de nouvelles synergies porteuses.

« Lorsque les ressources naturelles, humaines, techniques et financières sont limitées, il devient également nécessaire de mettre en œuvre des stratégies ambitieuses en matière de gestion et de déploiement de réseaux, tout en mutualisant les travaux avec d'autres infrastructures vieillissantes et peu efficaces, comme celles de l'eau par exemple. Le projet prévoit donc aussi des mesures liées à la bonne planification des réseaux d'infrastructures communales et cantonales. »



La construction passe à la formation en ligne

Accessible depuis l'an dernier, le portail digital E-Campus de l'AVE poursuit sa progression. Un outil des plus utiles, qui permet à la filière du bâtiment de bénéficier également des avancées en matière de nouveaux formats digitaux d'apprentissage. Au début de l'année, un cursus supplémentaire a été ajouté à la plateforme.

Durant ces dernières années, les technologies digitales ont largement fait progresser les filières de formation continue, et cela dans de nombreux domaines d'activité. Le secteur de la construction semblait cependant un peu délaissé par ces évolutions. Plus depuis septembre 2021, période durant laquelle l'AVE lançait son E-Campus. La plateforme permet aux professionnels du bâtiment de se former en ligne, en avançant dans leur programme à leur propre rythme. Après la formation de machiniste, un nouveau cursus a été ajouté en début d'année pour les mesures d'application de l'Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst). Deux filières mises à jour en 2021 et qui, depuis l'ouverture d'E-Campus, cumulent déjà deux cents candidats formés grâce à cet outil digital.

Format hybride

« À terme, l'idée consiste à suivre les évolutions des formations dans notre secteur pour les rendre disponibles sur notre plateforme », précise le sous-directeur de l'AVE Kilian Lötscher, responsable de la formation professionnelle. « Pour les entreprises, comme pour les professionnels, E-campus constitue une garantie en termes de mises à jour des formations selon les dernières ordonnances cantonales et nationales et autres normes et directives. Par rapport à la manière d'apprendre, c'est un excellent outil qui permet

à chacun d'avancer à son rythme. C'est d'ailleurs l'un des principaux retours que nous avons reçus des utilisateurs. »

En ligne, les formations disponibles sont parfois couplées avec des modules théoriques en présentiel et des sessions pratiques sur le terrain. Même chose pour les examens qui s'effectuent en présentiel. Ce format hybride offre ainsi aux candidats l'avantage de pouvoir avancer comme ils l'entendent et démarrer leur cursus selon leurs disponibilités. En parallèle, les modules en présentiel permettent de renforcer les points nécessaires et de poser des questions aux formateurs. Une complémentarité entre digital et sessions de cours plus classiques qui a fait ses preuves dans la plupart des formations disponibles en e-learning ou blended-learning dans les autres filières professionnelles.

Si E-Campus est pour l'instant dédié à la formation continue, Kilian Lötscher ne serait pas étonné que le modèle soit étendu à la formation de manière plus générale durant les années à venir, en pouvant potentiellement englober certaines parties de l'apprentissage.



Plus d'infos sur le
E-Learning & E-Campus
en scannant ce QR Code



Posez directement vos questions à l'AVE info@ave-wbv.ch et retrouvez toutes les réponses sur ave-wbv.ch

Vos questions à l'AVE

Les spécialistes de l'Association valaisanne des entrepreneurs vous apportent des réponses sur des aspects juridiques, techniques ou liés aux assurances sociales.

Terrassements et archéologie, comment réagir ?

Un chef d'équipe vous appelle un matin en indiquant avoir trouvé des ossements et des poteries lors d'un terrassement. Comment réagir ? Poursuivre les travaux ou alerter les autorités ?

Tout d'abord, consultez le géoportail du canton pour savoir si le secteur en question est susceptible de contenir des vestiges archéologiques.

<https://sitonline.vs.ch/urbanisation/archeologie/fr>

Ces périmètres sont en effet protégés par la loi, et tout projet de construction doit être soumis pour préavis à l'office cantonal d'archéologie. Dans le doute, il est préférable d'annoncer la découverte à l'office cantonal d'archéologie au moyen du formulaire idoine.

www.vs.ch/web/archeologie/contacts-formulaires



Anthony Lamon
Avocat, secrétaire patronal

En effet, les procédures mises en place par l'office sont dans la très grande majorité des cas des fouilles d'urgence qui permettent de cartographier le site et qui n'entravent pas de manière durable l'évolution du chantier. À l'inverse, en cas de dénonciation ou par suite d'un contrôle inopiné, l'office peut selon les cas ordonner la mise sous protection immédiate du site. Nous ne pouvons donc que vous conseiller d'avertir l'office si vous tombez sur des vestiges lors d'un chantier.

Comment évolueront les primes SUVA en 2023 ?

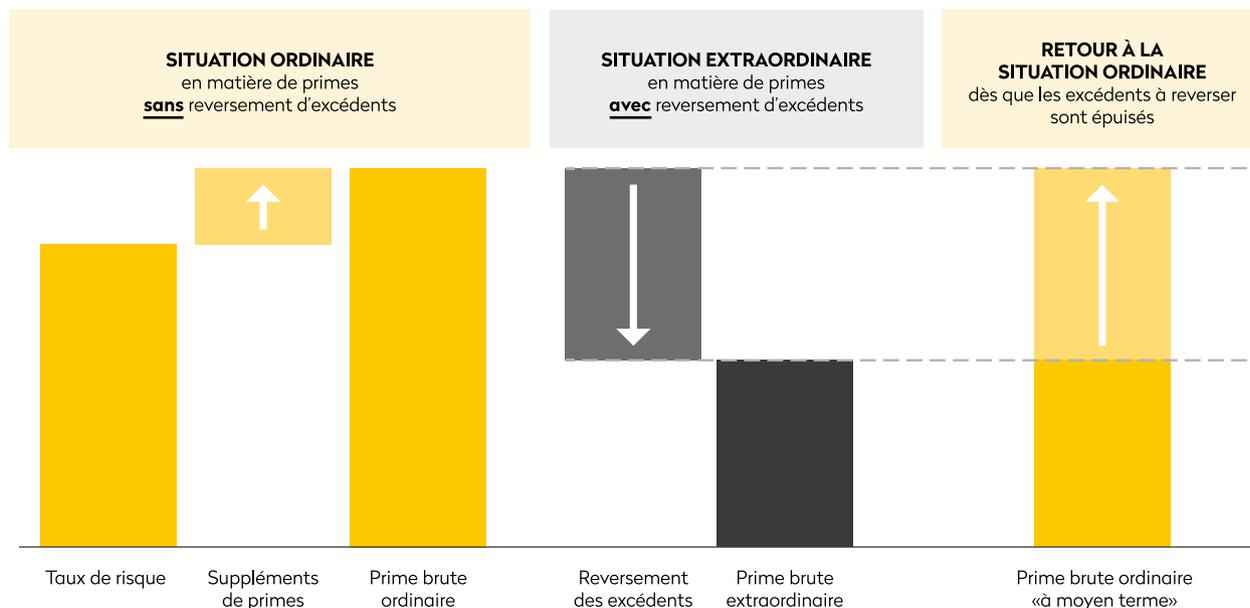
Les primes SUVA restent basses pour 2023. La prévention et les mesures de sécurité prises sur les chantiers induisent une baisse des accidents graves. Les postes de travail deviennent ainsi plus sûrs et engendrent un risque plus faible. Moins de provisions sont dès lors nécessaires et meilleure est la situation financière de la SUVA. En parallèle, de nouvelles règles permettent à la SUVA de restituer davantage. En 2023, les excédents réalisés sur le rendement des capitaux réduisent la prime de 20%. D'autres excédents sont également reversés, de manière régulière, comme ceux des fonds de compensation ou, plus ponctuellement, comme en 2021 en raison de la pandémie. Il faut cependant garder en mémoire que ces redistributions sont la conséquence d'une situation extraordinaire et qu'une



Yvan Jollien

Sous-Directeur AVE,
Gérant des caisses sociales

fois les excédents épuisés, il y aura malheureusement un retour à la normale, conforme au risque. Néanmoins, dans le contexte actuel, c'est une bonne nouvelle pour 2023. Alors, profitons-en !



Attention à la différence entre taux de primes brut et net.





46°14'09.1' N

7°22'59.9' E

Installation du 2^{ème} tronçon de la passerelle reliant
l'hôpital de Sion au parking des Echutes. (31 août 2022)